



Procès-Verbal n°18 du 17 Mars 2022

Journée du 12 et 13 mars 2022

Présents : Mmes DESIT Aurore, JEAN Brigitte, Mrs MOUCHEL Thierry, LAURENT Patrick, GOUHIER Pierre, NICOLLE Jean-Claude, BOCHET Alain, DABLIN Antoine

Absente excusée : MARICAL Yvette

1- RENCONTRES

RELEVES DES RENCONTRES NON JOUEES DE U13 / SENIORS

Division	Club	Rencontre	Motif	Report	Date Report
U15 F	LVB	CTC-LVB	Coach en formation + effectif insuffisant	Oui	
U15 F	PCB	PLTB-PCB	Effectif insuffisant	Oui	
U18 F	BCFP	PCB-BCFP	Effectif insuffisant	Oui	
U13 F	PLTB	LVB 2-PLTB	Effectif insuffisant + pas de coach	Oui	
PRM	USLG	USTB-USLG	Effectif insuffisant	Oui	
D2 M	BCFP	PCB-BCFP	Effectif insuffisant	Oui	
PRF	PLTB	PLTB-BCH	Effectif insuffisant	Oui	
U15 F		USTB-SMCB	Pas de motif		

2- PENALITES

RENCONTRES PERDUES PAR FORFAIT OU PENALITE

Division	Club	Rencontre	Forfait	Pénalité	Motif	Montant

3- ANOMALIES

E-MARQUES

Division	Club	Rencontre	Motif
D2 M	SMCB	SMCB 1-CTC 2	Oublie d'indiquer le délégué de club

FEUILLE DE MARQUE

Division	Club	Rencontre	Motif	Montant
U18 F	USLG	USLG-USTB	Manque un délégué de club	
U17 M	SMCB	SMCB 1-CTC 2	Manque un délégué de club	
U15 M	SMA	CTC 1-GBC 2	Manque un délégué de club	
U15 M	PCB	PCB-SSL 1	Manque un délégué de club	
U13 M	SMA	CTC 2-GBC 2	Manque un délégué de club	

LICENCE MANQUANTE

Division	Club	Joueur/Entraîneur	N° Licence	Date Qualif	Observation	Montant
D2 M	GBC	LEBRETON	VT000074	26/02/2022		

4- INFORMATIONS DIVERSES

U17 M Valognes : LECARDONNEL Maël a basculé en équipe 1 pour être avec son frère. Facilite l'organisation des parents.

Nous vous rappelons que lorsqu'un club, a deux équipes dans la même catégorie d'âge, les équipes doivent être personnalisées. Un joueur ne peut pas jouer dans les 2 équipes.

Pour information, les matchs reportés doivent avoir lieu avant le dernier match de la saison.

Le Président de la Commission des Compétitions
Patrick LAURENT

